



Espace culturel du Plan d'eau CONTRAT DE PRÊT / LOCATION

Entre les soussignés :

La commune de PLOUVORN, représentée par Monsieur Gilbert MIOSSEC, Maire

ET

L'ORGANISATEUR

NOM et Prénom :

Association ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Est passé le contrat suivant :

La manifestation dénommée : _____, ayant pour objet

Exemple : spectacle, exposition, concert, assemblée générale...

Se déroulera à la date suivante : _____ de h à h .

Pour une durée forfaitaire de _____ jour(s)

Nombre de personnes prévues :

L'organisateur s'engage à ne pas dépasser les jauges publiques maximales définies par les services compétents et mentionnées selon la configuration (cf annexes).

Nom du traiteur *(si utilisation de l'office)* :

Article 1 : LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'UTILISATEUR

Cocher la ou les cases correspondant à votre demande

Dans la location sont compris le hall, les sanitaires et l'entrée.

Salle Roger Lerrol Gradin : oui – non (entourez l'option choisie)	
Salle Toull-Stank	
Ensemble (Salle Roger Lerrol + Salle Toull-Stank) Gradin : oui – non (entourez l'option choisie) Cloison : oui – non (entourez l'option choisie)	

SSIAP présent : oui non (jauge + de 300 personnes : SSIAP OBLIGATOIRE)

Heures effectuées du SSIAP : 30€/H

Montant du tarif de location défini :

Montant des cautions : 2500 € pour la salle et 300€ pour le ménage

Règlement à remettre avec le contrat (uniquement par chèque) :

En cas d'annulation de la réservation, dans un délai inférieur à deux mois, et sauf cas de force majeure, l'utilisateur est redevable d'une indemnité d'un montant égale à 50 % du tarif de location.

Article 2 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature par l'Organisateur. La réservation est jugée comme ferme et définitive dès lors que le contrat et les pièces complémentaires ont bien été réceptionnés à l'Espace culturel du Plan d'eau.

Liste des pièces complémentaires :

- Copie de pièce d'identité de la personne responsable (majeur) de la location
- Attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques liés à la manifestation
- Demande d'ouverture de débit de boisson temporaire (si besoin)
- Procès-verbal de sécurité de tout élément de décor, installation ou élément technique présent sur scène ou dans les salles
- Liste du matériel utilisé (une liste du matériel disponible dans l'Espace culturel du Plan d'eau est annexée au présent contrat)
- Présent règlement accepté et signé des deux parties
- Chèques de caution à l'ordre du Trésor Public

Lors d'une première demande :

- Éléments justifiant de la situation administrative et fiscale de l'Organisateur (déclaration au J.O. pour les associations, attestation d'inscription au registre du commerce ou à la Chambre des Métiers, attestation de validité de licence d'entrepreneur de spectacles)
- Tout autre document jugé nécessaire par la direction

Au minimum une semaine avant la manifestation, l'Organisateur se met en relation avec le responsable de l'Espace culturel du Plan d'eau pour convenir d'un rendez-vous. Lors de ce rendez-vous, un état des lieux contradictoire est dressé, après visite de l'équipement. Lors de l'état des lieux, le code d'accès sera transmis et l'Organisateur remet le règlement total de la location.

Lors de l'installation de la manifestation, il est impératif de maintenir un passage libre devant l'intégralité des voies d'accès menant à l'extérieur du bâtiment, ainsi que vers le hall et les différents espaces.

Un état des lieux de sortie sera effectué à l'issue de la mise à disposition. Il sera signalé au responsable de la structure, par écrit, les incidents et/ou dégâts matériels qui seraient survenus.

Il appartient à l'Organisateur de contrôler et de faire appliquer l'ensemble des consignes de sécurité relative aux établissements recevant du public, et conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : DÉNONCIATION DU CONTRAT

Le présent contrat peut être dénoncé :

- Par la commune de Plouvorn, par lettre recommandée adressée à l'Organisateur, pour cas de force majeure, pour des motifs sérieux relatifs au bon fonctionnement du service public ou par besoin express de la municipalité.
- Par l'Organisateur à tout moment et au moins deux mois avant la manifestation initialement prévue, par lettre recommandée adressée à la commune de Plouvorn, ou pour cas de force majeure dûment constatée.

L'organisateur certifie avoir lu le règlement d'utilisation ci-joint et s'engage à le respecter.

Fait à Plouvorn, le

Gilbert MIOSSEC
Maire de Plouvorn

L'Organisateur

